



L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Financier Unique.

## Rappel du cadre général du Compte Financier Unique

Le **CFU** est un compte commun de l'ordonnateur et du comptable public. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion, il constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée.

## Rappel de la structure d'un budget communal

**La section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

**La section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

## Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2024	Fonct	659 685 €	560 636 €
	Invest	104 194 €	462 304 €
Report de l'exercice 2023	Fonct	395 216 €	0 €
	Invest	314 115 €	0 €
Total exercice (réalisations + reports)		1 473 213 €	1 022 941 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		<b>450 272 €</b>	
RàR reportés en 2025	Invest	138 308 €	150 761 €
Totaux cumulés		1 611 521 €	1 173 702 €
<b>Résultat financier définitif</b>		<b>437 819 €</b>	

## Points marquants

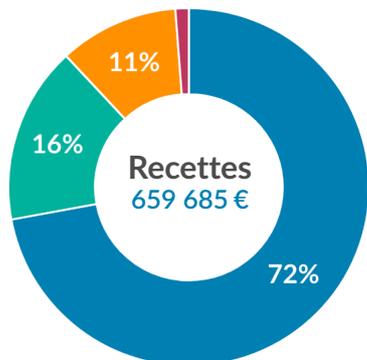
- ▶ Résultat de clôture de Fonctionnement: 494 265€
- ▶ Résultat de clôture d'investissement: -43 993€ (déficit lié au retard d'un versement de subvention)
- ▶ Une attention constante à la maîtrise de nos dépenses courantes



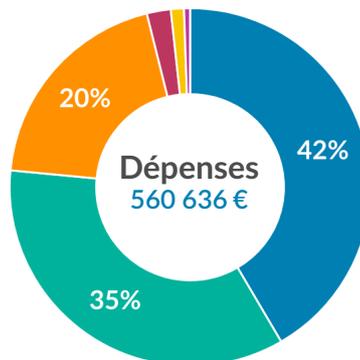
## FINANCES COMMUNALES : Le Triadou

Note de présentation du Compte Financier Unique : 2024

### La section de fonctionnement



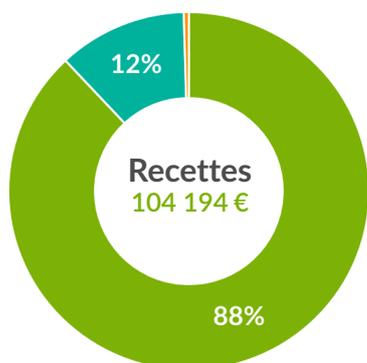
- Impôts et taxes : 475 637 €
- Autres recettes réelles : 105 535 €
- Dotations et participations : 70 614 €
- Produits des services : 7 899 €



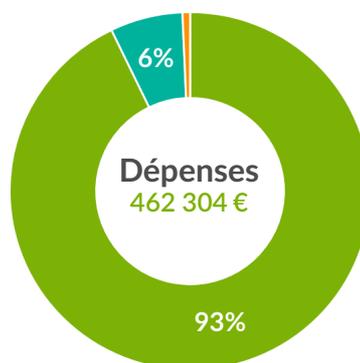
- Charges de personnel : 233 100 €
- Charges gestion courante : 195 744 €
- Charges générales : 110 165 €
- Dépenses d'ordre : 12 017 €
- Autres dépenses réelles : 6 562 €
- Intérêts d'emprunts : 3 048 €

En 2024, la maîtrise de notre budget a été un axe prioritaire de notre engagement. Cette gestion maîtrisée nous a permis de dégager un autofinancement de 81 025€. Par rapport à 2023 les charges ont augmentées (+5,04%) mais parallèlement les recettes elles aussi ont augmentées d'autant (5,31%). Les charges de personnel représentant 42% des dépenses réelles sont contenues et permettent d'assurer un bon niveau de service à la population. La participation aux frais de fonctionnement des écoles est toujours importante mais obligatoire et suit l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés.

### La section d'investissement



- Dotations et subventions : 91 706 €
- Recettes d'ordre : 12 017 €
- Autres recettes réelles : 471 €



- Dépenses d'équipement : 429 127 €
- Remboursement du capital : 30 041 €
- Autres dépenses réelles : 3 136 €

L'année 2024 a été marquée par des travaux d'aménagements importants, notamment la fin des travaux de réhabilitation du réseau des eaux pluviales et le commencement de la 1ère phase des travaux de voirie du centre du village (financement: Etat 28% Département de l'Hérault 22% CCGPSL 8%). Ces travaux s'inscrivent dans une volonté de renforcer la qualité et la sécurité des infrastructures. Autres investissements : acquisition d'un terrain aux abords du cimetière qui permettra son agrandissement. Rénovation énergétique des appartements communaux avec l'installation de climatisations réversibles.

### Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement ( <i>hors produits de cession</i> )	659 685 €
Dépenses réelles de fonctionnement	548 619 €
<b>Épargne brute</b>	<b>111 066 €</b>

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette de la commune s'établit à **87 635 €**  
et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **5.80 ETP**